

## Incendies de forêt, soyez vigilants !

Avec près de 62 000 ha brûlés<sup>1</sup>, 2022 a été une année noire en ce qui concerne les feux de forêt en France. Il s'agit de l'année la plus dévastatrice depuis l'enregistrement des données en 1976. Avec des situations de sécheresse dans de nombreuses régions et des prévisions météorologiques qui augurent un scénario plus chaud que la normale pour les mois de juin, juillet et août 2023<sup>2</sup>, l'été 2023 s'annonce comme une période difficile en ce qui concerne les feux de forêt.

90 % des incendies de forêt ont pour origine l'activité humaine et 80 % des feux naissent à l'interface des activités humaines et des forêts. Parmi celles-ci, il peut y avoir les installations industrielles avec :

- un feu de forêt généré par le fonctionnement de l'installation en régime normal ou accidentel ;
- un feu de forêt qui menace le site ou un de ses équipements.

Sensibiliser, prévenir et anticiper sont les maîtres mots de la stratégie française dans la prévention des feux de forêt, d'espaces naturels et agricoles et les exploitants des installations industrielles françaises sont doublement concernés.

### ARIA 59758 – 28/06/2022 – PYRENEES-ORIENTALES

Un feu de forêt se propage en raison d'une **végétation sèche** et de **vents permanents variables**. Il se dirige vers un site de stockage et de fabrication d'explosifs civils, entraînant la **perte de l'alimentation électrique générale** du site. La **sécurité** du site n'est **pas impactée**, les **batteries d'alimentation de secours** ayant pris le relais pour quelques heures. Un **groupe électrogène** est ensuite mis en place pour suppléer l'alimentation générale.

### ARIA 59346 – 14/07/2022 – GIRONDE

L'exploitant d'un site d'extraction de pétrole déclenche son **POI** afin de mettre en sécurité ses installations devant un **important feu de forêt**. La **production** de l'ensemble des plateformes est **coupée**, 2 bacs de stockage d'hydrocarbures à toit flottant sont présents. Les pompiers parviennent à **écarter le feu de la zone de dépôt**, aidés par la **bande sableuse de 50 m** autour du dépôt, par l'activation des **couronnes d'eau** autour des bacs et par la mise en oeuvre de deux lances queue de paon à proximité des clôtures du site.

### ARIA 59415 – 30/07/2022 – VAUCLUSE

Un **feu de forêt** pénètre dans l'enceinte d'une **usine de fabrication d'explosifs**. Le **POI** est activé. Le feu est maîtrisé par le personnel du site.

### ARIA 59443 – 01/08/2022 – BAS-RHIN

Un **feu** se déclare dans un **entrepôt d'une entreprise de fabrication d'articles en bois**. Le feu se **propage à la forêt** et à une dizaine d'habitations à proximité.

### ARIA 59757 – 12/08/2022 – CHARENTE

Un **feu** se déclare sur des **véhicules dépollués** dans un centre de traitement de véhicules hors d'usage. L'incendie se propage à la **forêt avoisinante impactant 5 000 m<sup>2</sup>**. Le site ne possède **aucune réserve incendie** et le point d'eau le plus proche se situe à 1,5 km. Les véhicules dépollués ne sont **pas isolés de la clôture** du site. Ils sont à **proximité immédiate du bois**. À la suite de l'événement, l'exploitant met en place un **réseau incendie**.

### ARIA 59554 – 24/08/2022 – INDRE-ET-LOIRE

Un **incendie** se déclare sur un tas de végétaux dans une **installation de compostage**. À leur arrivée, les pompiers redoutent une **propagation** de l'incendie sur la **forêt avoisinante** au vu du **manque d'espace** entre les **aires de stockage** et la **limite de propriété**. L'exploitant crée alors, en abattant des arbres, un **pare-feu** de plus de 20 m avec 2 allées sur les côtés de l'installation pour éviter cette propagation. À la suite de l'événement, l'exploitant met notamment en place de **nouvelles formations** sur le **risque incendie** et mène une **étude sur les flux thermiques** pour repenser la **gestion de l'emplacement des matières traitées** sur site.

### ARIA 59736 – 12/09/2022 – GIRONDE

Des **feux de forêt** menacent le fonctionnement d'un site stockant des produits chimiques inflammables et combustibles, utilisés pour l'aéronautique. Une **bande de 30 m est débroussaillée** autour du site. Le **personnel** est mis en **pré-alerte** pour une évacuation si nécessaire. Les **solvants** présents sur le site sont **évacués**.

<sup>1</sup> Données ONF au 31/10/2022 correspondant à la surface de forêt brûlée (ne comprend pas pas les feux de végétation hors forêt).

<sup>2</sup> Données issues de Météo France à la date du 02/06/2023.

### Météo des forêts

Depuis le 2 juin, Météo-France publie quotidiennement la **Météo des forêts**, qui indique le niveau de danger de feux sur l'Hexagone et la Corse. Cette information est établie à partir des observations et prévisions de plusieurs paramètres météorologiques (pluie, humidité de l'air, température, force du vent) et de l'état de sécheresse de la végétation.

Le niveau de danger de feux est précisé par département avec une échelle à 4 niveaux.

Faible	
Modéré	
Elevé	
Très élevé	



© SDIS 67

ARIA 59443

Incendie dans une usine de fabrication d'articles en bois



Le retour d'expérience issu de la base de données ARIA permet de retenir des enseignements en ce qui concerne les feux de forêt et les installations industrielles. Ainsi, il apparaît indispensable pour les exploitants de respecter les préconisations suivantes pour éviter la genèse d'un incendie de forêt lié à l'activité industrielle mais également la propagation d'un feu de forêt à l'activité industrielle :

#### **Au niveau de la conception :**

- ✓ Identifier la **vulnérabilité** du site industriel en fonction de sa proximité d'une zone fortement végétalisée. Ne pas négliger la prise en compte du **relief** et de l'orientation des **vents dominants** ;
- ✓ Implanter les installations de manière judicieuse en prenant en compte non seulement la **conduction** mais également le **rayonnement thermique** du feu, qu'il soit sur site ou hors site. Penser, le cas échéant, à l'implantation d'**éléments de protection** (murs, rideaux d'eau à mettre en fonctionnement au moment opportun...) et porter une attention particulière à l'implantation des cuves de **produits** et stockages de **gaz inflammables** ;
- ✓ **Optimiser les zones de stockage extérieures** en fonction des enjeux et en prenant en compte le phénomène de **convection** ;
- ✓ Prévoir la possibilité de **fermer les stockages sous abri** (avec une porte coulissante par exemple) ;
- ✓ Porter une attention particulière **au choix des essences** en cas de plantations en évitant celles qui sont particulièrement combustibles (préférer les feuillus aux résineux) et adapter leur disposition (opter pour la discontinuité) ;
- ✓ **Disposer d'une emprise foncière suffisante** autour des installations de son site.

#### **Au niveau de l'exploitation :**

- ✓ Intégrer dans les **procédures d'exploitation** le risque feu de forêt (avec une procédure spécifique pour la propagation d'un feu de forêt à l'installation industrielle) avec les mesures de mise en sécurité à prendre, associées à des **seuils d'alerte** qui tiennent compte de la **Météo des forêts**, à suivre quotidiennement ;
- ✓ Rappeler les **interdictions de fumer** sur et aux abords des installations industrielles ;
- ✓ Identifier les produits et déchets à évacuer en priorité, les cuves à vider, les tuyauteries à vidanger ainsi que **l'ensemble des opérations à réaliser** suivant les installations en cas d'alerte ;
- ✓ Anticiper les **conditions d'évacuation du personnel** et des véhicules en fonction des scénarios possibles et des routes potentiellement coupées ;
- ✓ Porter une vigilance particulièrement à l'**autorisation** et à la **réalisation de travaux par points chauds** et les adapter aux conditions météorologiques ;
- ✓ Anticiper les **coupures d'énergie** (présence au besoin d'une alimentation de secours pour les installations le nécessitant) et le cas échéant, l'isolement du site. Prévoir les **conditions de redémarrage** à la suite du rétablissement des énergies ;
- ✓ Prévoir une **autonomie** en ce qui concerne les **réserves d'eau** et disposer d'un **réseau incendie efficace et adapté** (maillage et implantation du matériel, pression et volume d'eau, matériau utilisé...). Penser à le **tester** régulièrement et s'assurer de la possibilité de **raccordement** des moyens de secours internes ou externes ;
- ✓ Disposer de **voiries** accessibles aux **engins de secours**, notamment pour l'accès aux points d'eau ;
- ✓ Détenir des **moyens de communication** utilisables en cas d'incendie et de coupures électriques.

#### **Au niveau de la maintenance/entretien :**

- ✓ **Débroussailler** son site et ses abords, même si ce dernier n'est pas soumis aux OLD. Respecter les **périodes adaptées** et ramasser immédiatement la **végétation coupée** en l'éliminant dans des filières dûment autorisées ;
- ✓ **Entretenir** régulièrement, et avant la période estivale, les **dispositifs de lutte contre l'incendie** ;
- ✓ Garder un **site propre** (zones de voirie, parking mais également toits des bâtiments) pour éviter la présence de matériaux combustibles supplémentaires.

L'ensemble de ces mesures doit s'accompagner d'une **formation** du personnel et d'**exercices réguliers**, notamment avant la période estivale. Ces derniers sont à organiser en lien, si besoin, avec les services de secours.

OLD : Obligations légales de débroussaillage

Obligation dans les espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation de 46 départements. Débroussailler, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation.

[Pour en savoir plus](#)